

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	0
Excusés :	1
Absents :	0
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	18
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Mardi 14 avril 2026, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle de la mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par le maire le 3 avril 2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présent(e)s : M. Cédric DUPUY, Mme Sabrina BOUETARD, M. Yves MINOT, Mme Isabelle PENOUTY, Mme Martine DESSET, Mme Martine MOREL, M. Bernard MAUZE, Mme Nadine RANCELLI, M. Alain POISBELAUD, Mme Dominique AUDEBERT, M. Christian DAGNAUD, M. Jean Luc CHAUMET, Mme Béatrice ROBERT, M. Vincent BOURGEOIS, M. Didier GOIS, Mme Elodie LARAPIDIE, M. Thomas FAVRIOUX, Mme Claire DAMOUR, M. Pierre Etienne HERVOIT

Etaient excusé(e)s : M. Pierre Etienne HERVOIT (est arrivé à 20h10)

Pouvoirs donnés : 0

Etaient absent(e)s : 0

A été nommé secrétaire : Elodie LARAPIDIE

2026-03-007 : Délibération votant les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 45.73 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.67 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.17 %

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, 23/04/2026

Transmis au contrôle de légalité

et Affiché le 07.05.26.

Le Maire,
Cédric DUPUY

S. BOUETARD

S. Bouetard



150 GENSAC LA PALLUE
16 COGNAC
ARRONDISSEMENT :
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE COGNAC

FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 978 255	45,73	124,38	2 984 000	1 364 583	45,73	1364 583
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	125 049	49,67	136,13	127 000	63 081	49,67	63 081
Taxe d'habitation (TH)	119 962	9,17	50,43	110 900	10 170	9,17	10 170
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	1 437 834		1437834
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels	Produit total souhaité	Produit total de référence (total colonne 5)
	8	9		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
			1 437 834	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				349 697	0	762	- 676 736	- 326 277

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes de la fiscalité directe locale 2026	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
(col. 7)	(col. 11)	(col. 11)
1437 834	- 326 277	1111 557



Le 05.05.26
Pour la Commune,
Le Maire
Cécile DUPUY

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	947
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	340 141
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière sur le non bâti :	
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	8 609
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	49,87	0,303	124,68	124,38
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,76	3,27	139,40	136,13
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,30	8,75	59,18	50,43
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,99
b. Taux maximum de la majoration	1,20

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	
b. Logements vacants soumis à la THLV	
c. Correction des bases THRS	
d. Correction des bases THLV	
e. Correction des bases MTHRS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	1 054 169
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	48 700
g. Stations radioélectriques	719
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	110 900
c. Coefficient correcteur	>>>
d. Taux FB commune 2020	-9 863
e. Taux FB département 2020	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24,60